

حَدَّثَنَا مُحَمَّدُ بْنُ بَشَّارٍ، قَالَ حَدَّثَنَا غُنْدَرٌ، قَالَ حَدَّثَنَا شُعْبَةُ، عَنْ
 أَبِي جَمْرَةَ، قَالَ كُنْتُ أُتْرَجِمُ بَيْنَ ابْنِ عَبَّاسٍ وَبَيْنَ النَّاسِ فَقَالَ
 إِنَّ وَفْدَ عَبْدِ الْقَيْسِ أَتُوا النَّبِيَّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ فَقَالَ " مَنْ
 الْوَفْدُ - أَوْ مِنَ الْقَوْمِ ". قَالُوا رَيْعَةٌ. فَقَالَ " مَرْحَبًا بِالْقَوْمِ - أَوْ
 بِالْوَفْدِ - غَيْرَ خَزَايَا وَلَا نَدَامَى ". قَالُوا إِنَّا نَأْتِيكَ مِنْ شُقَّةٍ بَعِيدَةٍ،
 وَبَيْنَنَا وَبَيْنَكَ هَذَا الْحَيُّ مِنْ كُفَّارٍ مُضِرٍّ، وَلَا نَسْتَطِيعُ أَنْ نَأْتِيكَ
 إِلَّا فِي شَهْرِ حَرَامٍ فَمُرْنَا بِأَمْرٍ نُخْبِرُ بِهِ مَنْ وَرَاءَنَا، نَدْخُلُ بِهِ الْجَنَّةَ.
 فَأَمَرَهُمْ بِأَرْبَعٍ، وَنَهَاَهُمْ عَنْ أَرْبَعٍ أَمَرَهُمْ بِالْإِيمَانِ بِاللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ
 وَحْدَهُ. قَالَ " هَلْ تَدْرُونَ مَا الْإِيمَانُ بِاللَّهِ وَحْدَهُ ". قَالُوا اللَّهُ
 وَرَسُولُهُ أَعْلَمُ. قَالَ " شَهَادَةُ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَأَنَّ مُحَمَّدًا رَسُولُ
 اللَّهِ، وَإِقَامُ الصَّلَاةِ، وَإِيتَاءُ الزَّكَاةِ، وَصَوْمُ رَمَضَانَ، وَتَعْطَاؤُ الْخَمْسِ

مِنَ الْمَغْنَمِ". وَنَهَاهُمْ عَنِ الدَّبَاءِ وَالْحَنْتَمِ وَالْمُزَفَّتِ. قَالَ شُعْبَةُ رُبَّمَا
قَالَ النَّقِيرُ، وَرُبَّمَا قَالَ الْمُقِيرُ. قَالَ " أَحْفَظُوهُ وَأَخْبِرُوهُ مِنْ
وَرَاءِ كُمُ."



Rapporté par Abu Jamra : J'étais interprète entre les gens et Ibn ` Abbas. Un jour, Ibn ` Abbas a raconté qu'une délégation de la tribu de ` Abdul Qais est venue voir le Prophète (ﷺ), qui leur a demandé : « Qui êtes-vous (c'est-à-dire vous) ? (Ou) qui sont les délégués ? » Ils ont répondu : « Nous sommes de la tribu de Rabi` a. » Alors le Prophète (ﷺ) leur a dit : « Soyez les bienvenus, ô gens (ou il a dit : "Ô délégation (` Abdul Qais)"). Vous n'aurez ni honte ni regret. » Ils ont dit : « Nous venons de loin et il y a la tribu des infidèles de Mudar entre vous et nous, nous ne pouvons donc venir que pendant le mois sacré. Dis-nous donc quelque chose de bien (des actes religieux) que nous pourrions aussi transmettre à



notre peuple resté chez nous, et qui nous permettra d'entrer au Paradis (en les pratiquant). » Le Prophète leur a ordonné de faire quatre choses et leur en a interdit quatre autres. Il leur a ordonné de croire en Allah seul, le Noble, le Majestueux, et leur a dit : « Savez-vous ce que cela signifie de croire en Allah seul ? » Ils ont répondu : « Allah et Son Messenger savent mieux. » Le Prophète (ﷺ) a alors dit : « (Cela signifie témoigner que nul n'a le droit d'être adoré sauf Allah et que Muhammad est Son Messenger, accomplir parfaitement la prière, payer la Zakat, jeûner pendant le mois de Ramadan, (et) donner l'Al-Khumus (un cinquième du butin pour la cause d'Allah). » Ensuite, il leur a interdit quatre choses : Ad-Dubba', Hantam, Muzaffat (et) An-Naqir ou Muqaiyar (ce sont des noms de récipients dans lesquels on préparait des boissons alcoolisées). Le Prophète (ﷺ) a ajouté : « Retenez bien ces instructions et transmettez-les à ceux que vous avez laissés derrière vous. »